

**Décision N°DEC26-01 portant nomination de la direction par intérim
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu la décision DEC22-23 du 6 décembre 2021 portant nomination de M. Pascal BORDE aux fonctions de directeur et M. Sylvain BONTEMPS aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité de recherche UMR 5804 Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux (LAB) du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;

Vu la démission de M. Pascal BORDE et de M. Sylvain BONTEMPS au 31 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'unité de recherche UMR 5804 Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux (LAB) du 10 juillet 2025 ;

Vu l'avis favorable des tutelles de l'UMR 5804 LAB ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Sean RAYMOND est nommé directeur par intérim de l'unité de recherche UMR 5804 Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux (LAB) à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à la fin du mandat restant à courir soit le 31 décembre 2027.

Article 2 :

Monsieur Benoît LAVRAUD est nommé directeur adjoint de l'unité de recherche UMR 5804 Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux (LAB) à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à la fin du mandat restant à courir soit le 31 décembre 2027.

Article 3 :

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 4 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication de la présente décision.

Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS

